

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

LISTE DES ADRESSES

Organisateur et secrétariat

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix
87270 COUZEIX

Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01
courriel : asa.saint.martial@wanadoo.fr

Comité d'Organisation

Office du Tourisme
Bd de l'Hôtel de Ville
87500 SAINT-YRIEIX

Tél : 05 55 08 20 72 Fax : 05 55 08 10 05

Accueil des Officiels

Samedi 17 septembre de 7H30 à 14H00

Locaux Fabrègue Duo
Bd Marcel Roux
87500 SAINT-YRIEIX

Vérifications Administratives

Centre Culturel Jean Pierre Fabrègue
Avenue de Lattre de Tassigny - Saint-Yrieix

Vérifications Techniques

Parking Centre Culturel JP Fabrègue
Avenue de Lattre de Tassigny - Saint-Yrieix

Direction de Course

Collège Commissaires Sportifs

Presse

Affichage Officiel

Locaux Fabrègue Duo
Bd Marcel Roux - Saint-Yrieix

Remise des prix

Parc du Mas - Saint-Yrieix

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 27 juin 2005

- ♦ Parution du règlement
- ♦ Ouverture des engagements

Samedi 10 septembre 2005

- ♦ Publication du carnet d'itinéraire (road-book)

Reconnaisances autorisées (art 6.2)

- ♦ Samedi 10 et dimanche 11 septembre 2005
- ♦ Jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2005

Lundi 5 septembre 2005

- ♦ Clôture des engagements

Mardi 13 septembre 2005

- ♦ Publication de la liste des engagés et des numéros de départ

Samedi 17 septembre 2005

- ♦ Vérifications administratives de 8H00 à 11H15
Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦ Vérifications techniques de 8H15 à 11H30
Parking Centre Culturel JP Fabrègue - Saint-Yrieix
- ♦ 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 11H45
Locaux Fabrègue Duo - bd Marcel Roux - Saint-Yrieix
- ♦ Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre des départs à 12H45
Parc Fermé de départ - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Départ de la 1^{ère} étape à 14H45
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Arrivée de la 1^{ère} étape à 21H35
Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Publication des résultats partiels et ordre des départs 2^{ème} étape à 23H00
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix

Dimanche 18 septembre 2005

- ♦ Départ de la 2^{ème} étape à 08H45
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Arrivée du rallye à 14H56
Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Vérifications finales
Garage DUBOIS - avenue de Coussac - Saint-Yrieix
- ♦ Publication des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent - Parc Fermé - Place de la Nation à Saint-Yrieix
- ♦ Remise des prix à 17H30 : Parc du Mas à Saint-Yrieix

Article 1 : ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise en qualité d'organisateur administratif

le 4^{ème} **RALLYE NATIONAL du PAYS de SAINT-YRIEIX.**

les **17 et 18 septembre 2005**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., numéro 168 en date du 17 mai 2005

Comité d'Organisation

Président Denis FABREGUE
Vice-président..... Michel LAROULANDIE
Secrétaire Laurent MAZAUD
Membres..... Jean BASBEAUDOU
Alain BONNAUD
Gérard COEFFE
André CUBEAU
Jacques DUBOIS
Jean Pierre FREMONT
Frank IZIDI
Brigitte LAROULANDIE
Marc MAURY
Hubert MILLET LAGE
Jean François PASCAL
Pierre Louis PUYGRENIER
Damien PIJASSOU
Benoit ROBERT
Jean VIGNAUD

Permanence du rallye

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 16 septembre 2005 à 18H00

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX
Tél : 05 55 39 47 01 Fax : 05 55 39 47 01

Du samedi 17 septembre 2005 à 7H30
au dimanche 18 septembre 2005 à 17H00
Locaux Fabrègue Duo
bd Marcel Roux - SAINT-YRIEIX

Organisateur technique

ASA SAINT-MARTIAL
28 rue de Villefélix - 87270 COUZEIX

1.1 - Officiels

Observateur F.F.S.A.

Jean RASORI

Collège des Commissaires Sportifs

Président Gilles GUILLIER lic 2504-1507
Membres Claude BAUDIN lic 6146-1101
Nathalie MONZAT lic 43601-1705
Secrétaire Guylaine PAGE-GUILLIER

Direction de Course

Directeur J Pierre VAN BREMPT lic 1049-1101
Adjoints Pierre BOI lic 12623-0606
Patrick ORILLAC lic 14992-1004

Adjoints à la direction de course délégués

Délégués ES Jean Luc ROGER lic 1030-1507
Luc MARTINEAU lic 22433-1207
Guy CHEVALIER lic 3531-1706
Frédéric DUCROCQ lic 19399-1004

Mise en place Bernard CONDEMINE lic 6916-1204

Commissaires Techniques

Responsable Loïc NERAUDEAU lic 5202-1110
Patrick GROS lic 35156-1708
Sébastien VERRON lic 46757-1714
André SIMONNEAU lic 43046-1117
Julien CHARENTON (stg) lic 155709-1117

Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents

Catherine CONDEMINE lic 56617-1204 Renée JECKER lic 11119-1004

photo

photo

Médecin Chef Jean Pierre RIGOBERT lic 7967-1110

Juge de Fait Martial LEGUÉ lic 2349-1706

Chronométrateurs

Responsable Pascale LE FEVRE lic 2971-1106
Karine LAUNAY lic 53487-1504
Jacques PERRAUDEAU lic 5564-1101
J Christophe PIERRE lic 10896-0910
M Louise JARRAUD lic 131383-1714

Commissaires Sportifs

-publicités Hubert MILLET LAGE lic 8505-1714
-parcs fermé & regroupement Saint-Yrieix
Roland LAVERGNE lic 7041-1706
-parcs assistance
Michel BLANC lic 20772-1706

Chargé des relations avec la presse

Patrick GERGOUIL lic 129680-1104

Secrétaire Général

Michel LAROULANDIE lic 8495-1714

Commissaires de route

avec la participation des commissaires de l'ASA SAINT-MARTIAL, du Comité Régional Limousin et des Comités Régionaux limitrophes.

Tableau d'affichage officiel

Pendant toute la durée du rallye :
PC Course : Locaux Fabrègue Duo
bd Marcel Roux - Saint Yrieix

Tableaux d'affichage pour information

Parc fermé et regroupement : Saint-Yrieix
Parcs de regroupement : Lubersac & Lanouaille

1.2 - Eligibilité

Le 4^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS de SAINT-YRIEIX
compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2005
2ème Division (coef. 1,5)
- Le Championnat du Comité Régional Automobile Limousin

1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 17 septembre 2005 :

- Vérifications administratives :
Centre Culturel JP Fabrègue à St-Yrieix
- Vérifications techniques :
Parking Centre Culturel à St-Yrieix

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUBOIS
avenue de Coussac - 87500 Saint Yrieix la Perche
Taux horaire de la main d'œuvre : 41 € TTC

Article 2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 3 - CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscription

3.1.5 - Toute personne qui désire participer au 4^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS de SAINT-YRIEIX doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 5 septembre 2005 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1 - Les droits d'engagements sont fixés :

- Avec publicité facultative des organisateurs : 320 €^(x)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

^(x) Droits d'engagements réduit à 200€ pour un équipage licencié à l'ASA Saint-Martial.

Conditions particulières pour les concurrents, hors Comité Régional du Limousin, résidants à plus de 200 km de Saint-Yrieix (voire bulletin d'engagement).

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

3.3 - Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

Article 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes

4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors des zones autorisées indiquées au carnet d'itinéraire.

4.3.2.3 - Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Article 5 - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du « Rallye du Pays de Saint-Yrieix » devra être autorisée par les organisateurs.

Article 6 - SITES et INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 4^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS de SAINT YRIEIX représente un parcours de 320,32 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur de 128,33 km (40%).

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape

- ES 1-3 COUSSAC 18,67 km
- ES 2-4 BEYSSENAC 8,40 km
- ES 5 SAINT-YRIEIX 5,41 km

2^{ème} étape

- ES 6-8-9 LANOUILLE 14,90 km
- ES 7-10 LE CHALARD-ST YRIEIX 12,04 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des rallyes.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

4 passages maximum de reconnaissance.

6.2.4 - Sanctions Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Reconnaissance en dehors des jours et horaires autorisés ou non respect du nombre de passage : départ refusé, amende identique à la valeur de l'engagement, demande de sanction supplémentaire possible.

Autres infractions :

1^{ère} infraction : 20", 1', 3', ou départ refusé selon gravité et/ou amende 160€

2^{ème} infraction : départ refusé et 320€ d'amende

Les pénalités seront infligées par le Directeur de Course aux vérifications.

